

ALSGD
EURONEXT
GROWTH



Assemblée Générale – 29 juin 2023

SpineGuard®

Bonjour à toutes et tous !



Pierre JÉRÔME
PDG Cofondateur



30 ans d'expérience
dans la medtech (EU/US)
Marketing et ventes à
l'international, business dev et
direction générale
Medtronic Sofamor Danek,
Boston Scientific, SpineVision
Master en business
INSEEC Bordeaux

27 ans d'expérience
dans la medtech (EU/US)
R&D, Operations, GM
Medtronic Sofamor Danek,
SpineVision (co-fondateur)
Master en ingénierie
mécanique (ENSAM), et
biomécanique (LBM)



Stéphane BETTE
*DG Délégué,
Administrateur
et Cofondateur*

30 ans d'expérience
en finance, M&A et
planification stratégique
20 ans en healthtech
(Dade-Behring, ev3)
Master en business
de l'EM Normandie



Manuel LANFOSSI
*Directeur Administratif
et Financier*

Fondamentaux de SpineGuard



Positionnement unique

Dédiée au **déploiement de DSG®** dans un large spectre d'applications de chirurgie osseuse allant des instruments de perçage intelligents au placement automatisé d'implants.

Créer de la **valeur pour toutes les parties prenantes en répondant aux exigences du marché** : sécurité, simplicité, précision, réduction de l'exposition aux rayons X et du risque de contamination, efficacité économique, pertinence en ambulatoire, IA et big data.

Fondations solides



Sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux

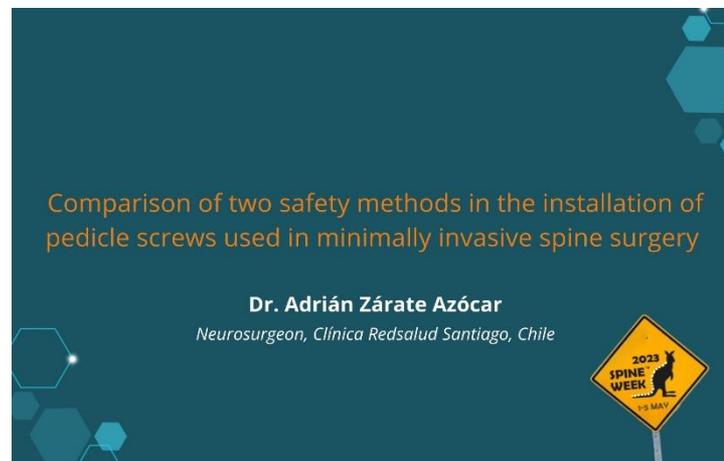
Nouvelles du secteur



- Retour à une activité chirurgicale « normale » ces derniers mois
- Globus en passe d'absorber NuVasive et de devenir #2 derrière MDT
- MDT, J&J, et Stryker licencient pour améliorer leur rentabilité
- Alphatec a fait l'acquisition du robot « Remi » auprès d'Accelus
- La sécurisation du placement des vis pédiculaires est devenue un « must »
- DSG se distingue face aux nombreuses plateformes de nav°, robotique, R.A.
- Le traitement de la scoliose par voie antérieure a le vent en poupe

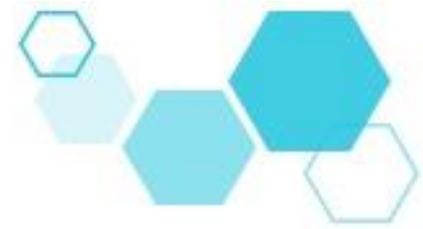


IMAST – Dublin, mars 2023



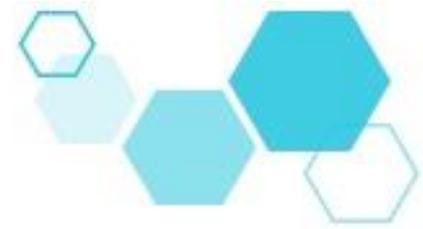
SpineWeek – Melbourne, mai 2023

Retour sur le partenariat en Chine avec XinRong Medical



- **Contrat de distribution élargi et amélioré**
 - Ensemble de la gamme PediGuard
 - Prix nettement supérieurs, délais de paiement raccourcis
 - Commande ferme à la signature, minimas pour conserver l'exclusivité
 - Enregistrements financés par XinRong à notre nom
- **Financement bien calibré**
 - 1,28% du capital
 - À 1,00 € l'action
 - Lock-up de 18 mois
- **Co-développement Vis Intelligente séquencé avec des paiements**
 - Evaluation du chemin réglementaire et d'accès au marché
 - Soumission du dossier réglementaire
 - Homologation
- **Forte implication de Blackstone, actionnaire principal de XR**

Renforcement aux Etats-Unis



3 nouvelles recrues au deuxième trimestre



Helga Daniels
Director of Sales – South
Ex Misonix



Chris Luley
Director of Sales – East
Ex ZimVie

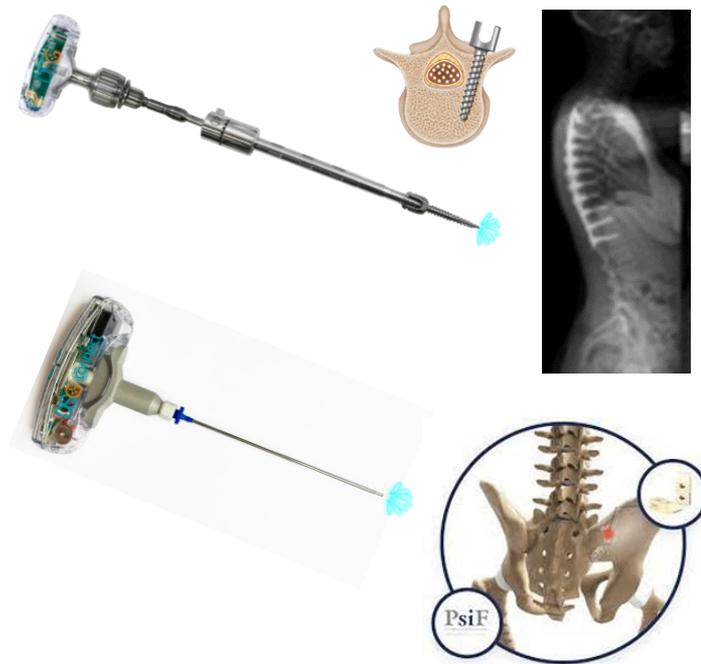


Sean Prendergast
Marketing Manager
Ex Medtronic

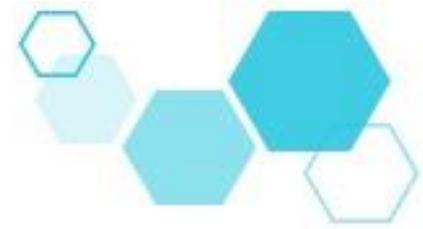
Co-développements aux Etats-Unis



- Vis intelligente : préparation du dossier d'homologation FDA
- Instrumentation sacro-iliaque : élaboration du chemin réglementaire pour les USA
- Lab à Miami le 20 mai dernier pour validation des deux produits



Poursuite du projet Dentaire



- 8 millions de chirurgies par an ciblées pour cette application
- S'adapte à tout micromoteur dentaire
- Etude préclinique et premiers cas avec produit 1^{ère} gen^o
- Prototype fonctionnel avancé produit 2^{ème} gen^o
- 2 familles de brevets



Tout modèle
de micromoteur

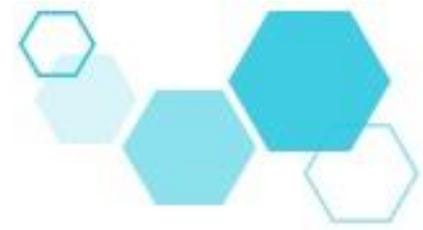


Technologie
DSG

Etude de différentes stratégies possibles compte tenu de l'interruption d'Adin Dental Systems

Plateformes d'assistance à la chirurgie

Intégration par les principaux fabricants d'implants



- Systèmes indispensables à la vente des implants
- Marché en évolution rapide avec consolidation

Medtronic

Mazor / Stealth



Globus

/ Nuvasive

Excelsius / Pulse



J&J

Cirq / Brainlab



Stryker

/ K2M

Mako/Cardant



Orthofix

/ Seaspine

7D



Alphatec

Remi



Zimvie

/ Spinoff ZB

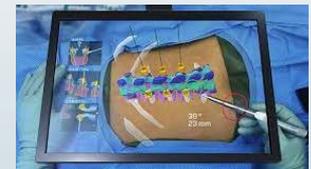
Rosa



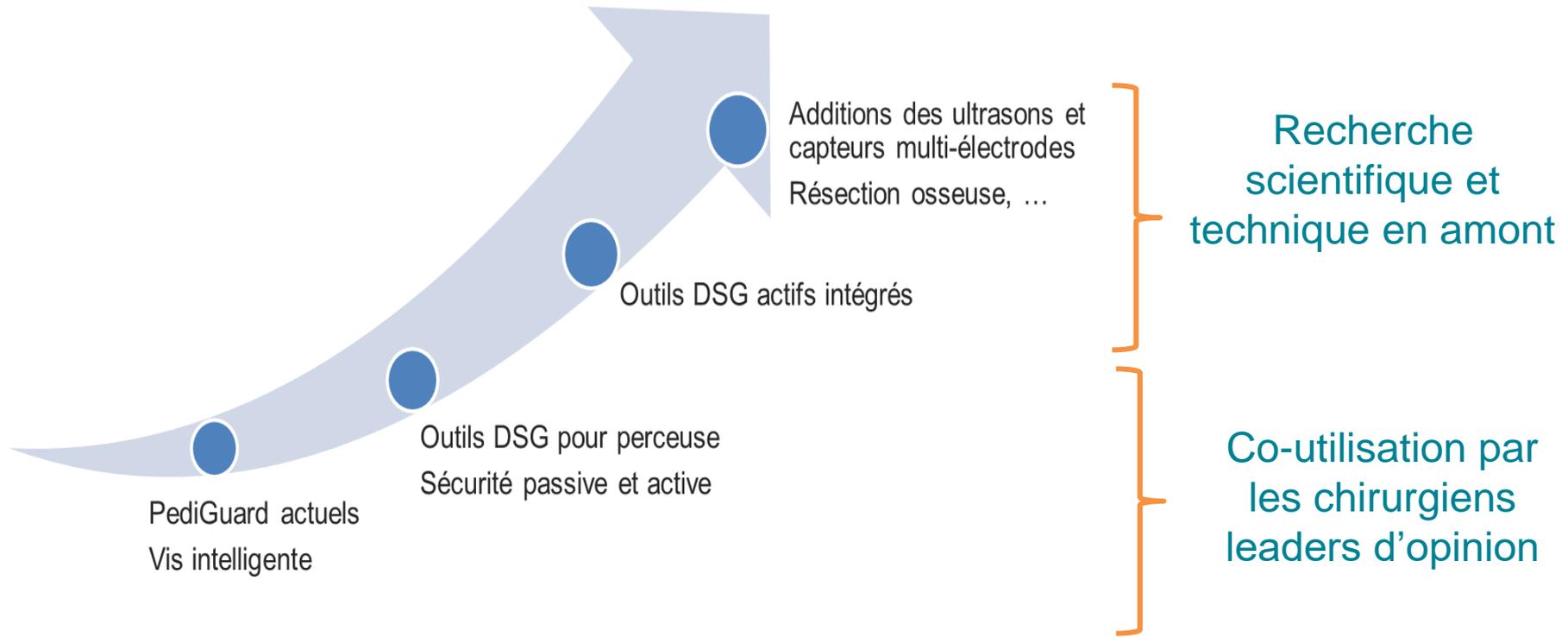
Surgalign

/ RTI

Holo Surgical



Notre stratégie d'intégration de DSG aux plateformes de navigation et robotique



Une double approche pour créer les conditions d'accords stratégiques

- 1- Adoption sur le terrain
- et
- 2- Démonstration du potentiel

Co-utilisation par les chirurgiens leaders d'opinion

De nouveaux produits DSG qui s'adaptent de façon universelle aux plateformes de navigation et d'assistance robotique actuelles

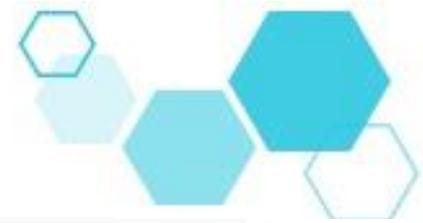
- Foret universel équipé DSG (début 2024)
 - ✓ Electronique miniaturisée
 - ✓ Gamme pour adaptation à toute perceuse
- Adaptateur universel pour perceuse, incluant de nouvelles fonctionnalités (2025)
 - ✓ Détection automatique de la brèche
 - ✓ Arrêt de sécurité
 - ✓ Profondeur
 - ✓ Angles de visée
 - ✓ Information sur la qualité de l'os
- Ces deux nouveaux produits communiquent avec l'App DSG Connect



DSG Connect

Alimenter la croissance organique, accéder au reste de l'orthopédie et mettre en évidence la complémentarité de DSG avec les plateformes d'assistance

Recherche scientifique et technique en amont

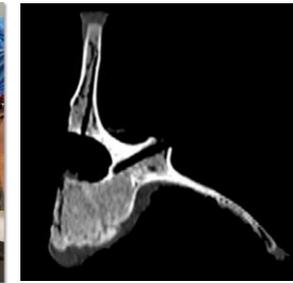
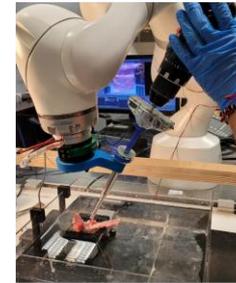


- Recherche DSG robotique
Sécurisation et autonomisation des robots orthopédiques actuels

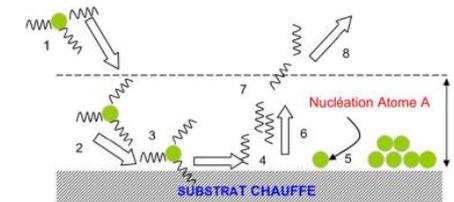
- ✓ Projets FAROS
- ✓ 2^{ème} thèse Sorbonne



- Modalités d'intégration



- Capteurs avancés multi-électrodes



- Nouveaux brevets

(12) **United States Patent**
Bourlion et al.

(10) Patent No.: **US 11,344,372 B2**
(45) Date of Patent: **Mar 21, 2022**

(54) **ROBOTIC SURGICAL SYSTEM**

(71) Applicants: **SpineGuard**, Vincennes (FR);
Sorbonne Université, Paris (FR);
INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), Paris (FR); **Centre National de la Recherche Scientifique—CNRS**, Paris (FR)

(51) Int. Cl. **A61B 34/10** (2016.01)
A61B 34/20 (2016.01)
(Continued)

(52) U.S. Cl. **A61B 34/10** (2016.02)
CPC **A61B 34/10** (2013.01); **A61B**
(Continued)

(58) **Field of Classification Search**

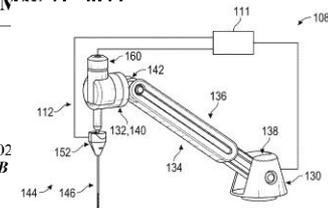


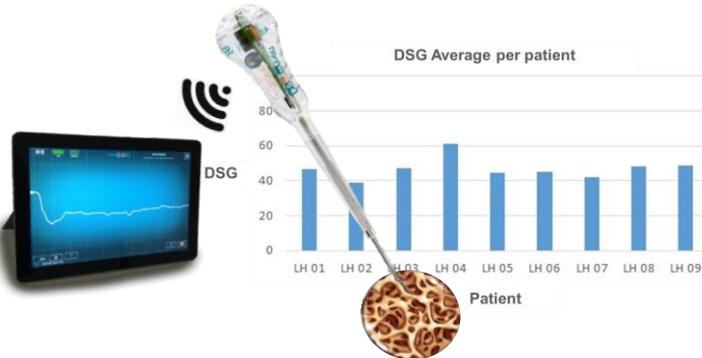
FIG. 2

Continuer de démontrer la valeur stratégique et préparer le futur

Projets visionnaires et synergiques avec les plateformes d'assistance à la chirurgie



MESURE de la QUALITE OSSEUSE

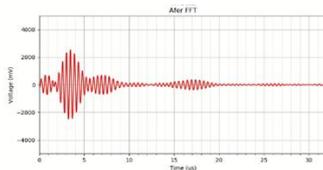


Adresser le marché de l'ostéoporose

2 familles de brevets

La collecte de données « pilote » se poursuit (90 perçages)

NAVIGATION par ULTRASONS

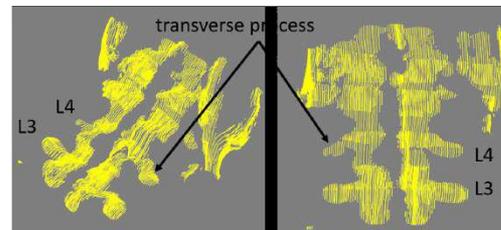


Exemple de signature de la trajectoire osseuse projet Sorbonne – ISIR et LIB
Os de boucherie sans sacrifice animal

Solution complète sans rayon X pour sécuriser le placement d'implants osseux

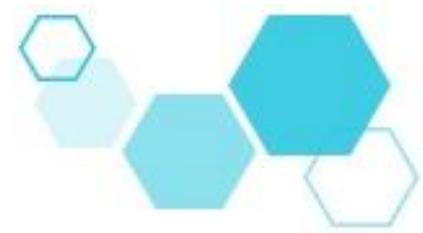
2 familles de brevets

Association à la recherche robotique avec la Sorbonne



Exemples de cartographie par ultrasons projet FAROS

Succession à la Direction Administrative et Financière



Manuel Lanfossi



Anne Charlotte Millard

Résultats 2022 et ventes T1-23



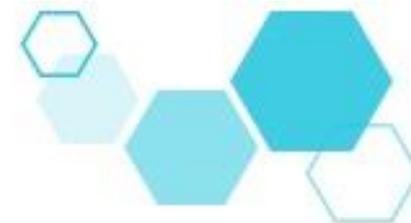
<i>En K€ – chiffres audités en norme IFRS</i>	2022	2021
Chiffre d'affaires	5 600	4 405
Marge brute	4 715	3 606
<i>Taux de marge brute (%)</i>	<i>84,2 %</i>	<i>81,9 %</i>
<i>Ventes, distribution, marketing</i>	<i>3 700</i>	<i>2 660</i>
<i>Coûts administratifs</i>	<i>1 640</i>	<i>1 394</i>
<i>Recherche & Développement</i>	<i>901</i>	<i>791</i>
Résultat opérationnel Courant	-1 526	-1 239
<i>Autres charges opérationnelles</i>	<i>-135</i>	<i>-110</i>
<i>Résultat financier</i>	<i>-427</i>	<i>-299</i>
<i>Impôts</i>	<i>-305</i>	<i>-76</i>
Résultat net	-2 393	-1 725
EBITDA	-888	-1 063

Le CA au 1^{er} trimestre 2023 s'élève à 1 271 K€ en croissance de 12%

Capacité d'autofinancement (EBITDA) améliorée de 17%

La société a maintenu un niveau élevé d'investissement commercial et de R&D

Bilan 2022



€ thousands – IFRS

	Dec 2022	Dec 2021	
ACTIF	Goodwill	3.082	3.082
	Immobilisations incorporelles	1.270	886
	Immobilisations corporelles	276	374
	Immobilisations financières	165	484
	Total Actifs non-courants	4,793	4.826
	Actifs courants	2.594	1.867
	Trésorerie et équivalents	4.116	5.207
Total Actif	11.503	11.900	

PASSIF	Capitaux Propres	5.141	5.050
	Engagements envers le personnel	44	50
	Emprunts de dettes financières	2.832	3.609
	Total Passifs non-courants	2.876	3.659
	Passifs courants	3.486	3.191
	Total Passif	11.503	11.900

Fondamentaux bilantiels inchangés

Faible besoin en fonds de roulement vs comparables grâce à un modèle original et une marge brute élevée

Faible intensité capitalistique et fabrication externalisée.

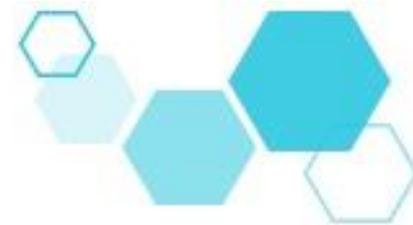
Ligne en fonds propres sans BSA associés en place avec N&G utilisée à hauteur de 2 M€ en 2022

Dettes renégociées par plan de sauvegarde repositionnées en long terme.

Fournisseurs : exécution du plan de sauvegarde fluide.

La trésorerie au 31 mai 2023 s'est établie à 5,1M€

Flux de trésorerie 2022

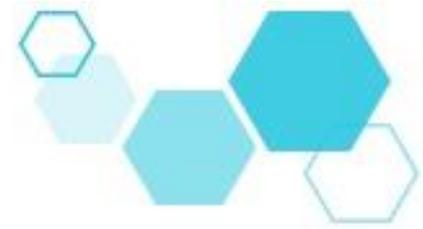


En K€/ Chiffres normes IFRS audités

	2022	2021
Résultat Net	(2.393)	(1.725)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	(1.402)	(1.156)
Flux de trésorerie générés par l'investissement	(458)	(368)
Flux de trésorerie générés par les opérations de financement	734	5.509
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1.091	3.985

- **Rigueur financière** mise en évidence par la **maîtrise des charges d'exploitation et un flux de trésorerie d'exploitation équivalent aux dépenses brutes de R&D**
- **Faible intensité capitalistique** avec la gamme actuelle d'instruments. Capitalisation de la R&D 323 K€
- Tirages sur la **ligne en fonds propres** avec la société Nice & Green modérés pour 2 M€ en 2022
- **Paiement des intérêts et emprunts** de Norgine Ventures et Harbert European Growth Capital

Financement



- **Environnement macro délicat** et marchés boursiers volatils
- Importance pour **SpineGuard de sécuriser son financement** afin de :
 - ✓ Soutenir notre activité commerciale aux USA, notre premier marché
 - ✓ Saisir les opportunités de croissance et d'innovation
 - ✓ Conduire la société vers la profitabilité
 - ✓ Améliorer notre bilan et diminuer nos frais financiers si pertinent
- Trésorerie disponible au 31 mai 2023 : **5,1 M€**
- Mise en place d'**une ligne en fonds propres innovante avec Nice & Green** :
 - ✓ Limitation contractuelle des opérations à 15% du marché et 99% du VWAP journalier
 - ✓ Montant **7,5 M€** sur 36 mois maximum
 - ✓ **Pas de tirage à ce jour (29 juin)**

**SpineGuard serait financé jusqu'à fin 2026
en utilisant la ligne en fonds propres**

Feuille de route de SpineGuard



- ❖ Dynamiser l'activité commerciale avec DSG Connect et PGTA
- ❖ Développer le foret DSG pour un lancement début 2024
- ❖ Codévelopper la vis intelligente et le PSIF avec Omnia
- ❖ Implémenter le triple accord récemment signé avec XinRong pour la Chine
- ❖ Déployer DSG en robotique et en dentaire
- ❖ Initier de nouveaux partenariats stratégiques

**Continuer de révéler le formidable potentiel de DSG
et créer ainsi de la valeur pour nos actionnaires**



Rapports du Commissaire aux Comptes



Vote des résolutions



Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 8 juin 2023



Résolutions proposées

à l'Assemblée Générale Ordinaire



Résolution 1

▶ APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

- *Approbation des comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022 tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,*
- *Approuve les dépenses relevant de l'article 39-4 du Code général des impôts d'un montant de 2.530 euros,*
- *Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus de leur gestion au Conseil d'administration, au Directeur général.*



Résolution 2

▶ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

- *Les comptes sociaux font apparaître une perte de 1.257.317,25 euros,*
- *Proposition de l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau »,*
- *Constatation qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.*



Résolution 3

- ▶ **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**
- *Les comptes consolidés font ressortir une perte de 2.392.169 euros*



Résolution 4

▶ **APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

- *Connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport,*
- *Approbation des termes de ce rapport et des conventions qui y sont décrites.*



Résolution 5

► FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Au titre de l'exercice 2023, le montant de la rémunération des membres du conseil d'administration à allouer globalement aux administrateurs, est de 80.000 euros (à charge pour le Conseil d'administration de les répartir).*



Résolution 6

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPÉRER SUR LES PROPRES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**
 - *En vue notamment de permettre (i) l'animation et la liquidité des titres de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services et (ii) la remise des actions dans le cadre des plans d'attribution d'options d'achat ou des souscriptions d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites*
 - *Dans la limite de 10% du capital social*
 - *Au prix maximum de 30 euros par action (hors frais et commission)*



Résolutions proposées

à l'Assemblée Générale Extraordinaire



Résolution 7

- ▶ **DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DÉTENUES**
 - *Dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital*
 - *Par période de 24 mois*
 - *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 8

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC**
 - *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 1.000.000 euros*
 - *Supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires*
 - *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
 - *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 9

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION.**

- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 1.000.000 euros*
- *Maintenir le droit préférentiel de souscription des actionnaires*
- *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 10

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 1.000.000 euros*
- *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 11

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, RÉSERVÉE À UNE CATÉGORIE D'INVESTISSEURS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CES DERNIERS**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 1.000.000 euros*
- *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
- *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 12

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL, DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL SOCIAL PAR AN, PAR ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR VOIE D'OFFRE À DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS OU À UN CERCLE RESTREINT D'INVESTISSEURS AU SENS DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER**
- *Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est fixé à 750.000 euros*
 - *Le prix d'émission des actions devra être fixé dans une fourchette comprise entre 50% et 300% de la moyenne pondérée des cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission*
 - *Délégation valable pendant une durée de 26 mois*



Résolution 13

- ▶ **DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**
- *Clause d'extension (conforme aux pratiques de marché) en cas de demandes excédentaires : dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale*
- *Durée de validité de 26 mois*



Résolution 14

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS (LES « OPTIONS ») AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum d'options émises permet de souscrire au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
- *Chaque option donnera le droit de souscrire à une action ordinaire*
- *Les options auront une durée de validité de 10 ans*
- *Autorisation valable pendant une durée de 38 mois*



Résolution 15

- ▶ **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE ET D'ATTRIBUER DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES (LES « BONS ») AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum de Bons émis permet de souscrire au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
 - *Le prix souscription sera au moins égal à 5% du prix souscription de l'action, le prix d'exercice devra être au moins égal à 95% de la moyenne des prix de ventes d'une action de la société à la clôture du marché au cours des 20 jours de bourses précédant l'attribution*
 - *Les bons auront une durée de validité de 10 ans*
 - *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 16

- ▶ **AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS (LES « AGA »), EXISTANTES OU À ÉMETTRE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES**
- *Nombre maximum d'actions pouvant être gratuitement attribuées égal au maximum à 4% du capital social au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration*
- *Autorisation valable pendant une durée de 38 mois*



Résolution 17

- ▶ DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CES DERNIERS
- *Un montant maximum de 10.000 euros par émission d'un maximum de 200.000 actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise*
- *Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires*
- *Délégation valable pendant une durée de 18 mois*



Résolution 18

► Pouvoirs pour les formalités

- *Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.*